



**CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS**

<b>Date</b>	09/12/2020
<b>Lieu</b>	Salle des fêtes
<b>Présents</b>	Catherine VENTURINO-GABELLE, Pierre CANOVA, Céline PETIT, Alain VAURY, Michèle ARNAUD, Yves GIACOMELLI, Stéphanie GOUDAL-ORIONE, Bernard TREMELLAT, Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, François VOLPI, Candice ROSELLINI, Jacques CUCCHI, Raymonde ASTIER, Daniel VIRGIL, Brigitte LAURENT, Pierre FABRE, Myriam GARSON, Florian BERNE, André APARICIO, Magali SARDOU, Laurent MICHEL, Cécilia COURBARD, Maurice JEAN
<b>Absents</b>	François VOLPI, André APARICIO, Cécilia COURBARD
<b>Procurations</b>	François VOLPI à Stéphanie GOUDAL-ORIONE, André APARICIO à Laurent MICHEL
<b>Quorum</b>	20 en début de séance
<b>Heure d'ouverture de la séance</b>	18h 35
<b>Heure de clôture de la séance</b>	19h 41
<b>Présidence</b>	Mme Le Maire C VENTURINO-GABELLE
<b>Secrétaire de séance</b>	Pour l'opposition : Pour la majorité : Candice ROSELLINI à l'unanimité
<b>Public</b>	Non

**Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.  
Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel.**



SECRETARIAT GENERAL

<b>Dossier N°1 :</b>	<b>Approbation du procès verbal du CM du 04/11/2020</b>
<i>Débat</i>	<p>C.VENTURINO-GABELLE demande au conseil municipal si le procès verbal du dernier conseil municipal en date du 04 novembre 2020 est approuvé</p> <p>M.SARDOU demande pourquoi le Procès Verbal du conseil précédent est affiché avant approbation au conseil municipal suivant</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE répond que c'est la loi</p> <p>L.MICHEL: le passage « pourquoi ne pas sonoriser la salle ou enregistrer... » ce n'est pas la même chose c'est deux problèmes complètement différents. C'était deux questions. En page 6 en haut on pose une question concernant l'école de musique tu me demandes si je veux intervenir, vous me faites dire « vous exprimez votre soutien indéfectible et vous montez à l'inter communauté... » ce n'était pas dans ce sens</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : au dernier conseil on l'a enregistré, on réécouterà, mais de mémoire tu l'as dit comme ça.</p> <p>L.MICHEL : c'est plus sur la forme que sur le fond que ça ne va pas, mais sur le même sujet p7 tout en haut de la page on me fait dire « reconduire la subvention position neutre », j'avais dit que cela n'avait pas la même portée. Je souhaiterais des corrections, merci.</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : effectivement, ça c'est passé à l'as. Je tiens tout de même à préciser que toutes les subventions ont été baissées sauf celle de l'O.H.B et nous avons défendu ce dossier à la C.C.P.V. C'est la seule pour laquelle nous avons dérogé en reconduisant la subvention à l'identique. Il faut savoir que l'ancienne municipalité avait baissé sur 3 ans la subvention à l'O.H.B.D'autres remarques. On passe au vote</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
<b>Dossier N°3 :</b>	<b>Décisions prises par délégation en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• DC n° 2020-007 : Abandon de procédure – Déclaration sans suite pour une raison autres que celle liés à l'infructuosité de la procédure d'attribution – Motif d'intérêt général marché de rénovation du réseau d'eau potable de la route de Marseille et des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de l'impasse des Tourtoires</li><li>• DC n° 2020-008 : Abandon de procédure – Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité Marché de travaux d'équipement et de mise en service du forage Piesservins pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune</li><li>• DC n° 2020-009 : Abandon de procédure – Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité suscription des contrats d'assurance de la commune</li></ul>



<i>Débat</i>	<p>C.VENTURINO-GABELLE : lit et expose les décisions concernant l'abandon de procédure pour les réseaux d'eau et assurance.</p> <p>M.JEAN : petite précision il n'y a pas eu d'offres pour le lot 1, il n'y a pas eu de candidature</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE relit la décision n°2020-007 et précise que la procédure a été abandonnée pour un motif d'intérêt général pour des raisons techniques et juridiques tenant aux incertitudes ayant affecté la consultation notamment sur l'égalité de traitement des candidats, le rapport d'analyse des offres étant flous sur certains points</p> <p>M.JEAN : en revanche une petite remarque il ne doit pas apparaître dans le cadre de la relance le projet d'estimation du prix du maître d'œuvre</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : on tient compte de votre remarque, on va vérifier.</p>
<b>Dossier N°4 :</b>	<b>Convention avec le Secours Catholique « La Ruche aux idées »</b>
<i>Débat</i>	<p>C.VENTURINO- GABELLE expose</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : Vous avez des questions ? Tout est clair dans la convention ? Je vous lis quand même la délibération. On passe au vote</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>

**JEUNESSE EDUCATION RESTAURATION**

<b>Dossier N°1 :</b>	<b>Modification de la délibération n°2020-111 portant sur la participation des communes aux frais de scolarité 2019-2020</b>
<i>Débat</i>	<p>C.VENTURINO-GABELLE : expose qu'il y a eu une erreur matérielle (erreur de frappe) lors du vote au dernier conseil municipal et qu'ils doivent revoter le montant proposé, lit la délibération, demande s'il y a des questions et passe au vote</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
<b>Dossier N°2 :</b>	<b>Participation aux charges supplétives du centre de loisirs pour la période du 01/11/2019 au 31/08/2020 en fonction de la fréquentation des enfants des communes de Pontevès et Tavernes</b>
<i>Débat</i>	<p>C.VENTURINO-GABELLE expose</p> <p>C.PETIT : lit la délibération concernant Pontevès</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : personne n'a de questions ?</p> <p>C.PETIT : on passe au vote</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
<i>Débat</i>	<p>C.VENTURINO-GABELLE expose</p> <p>C.PETIT : lit la délibération concernant Tavernes</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : personne n'a de questions ?</p> <p>C.PETIT : on passe au vote</p>



<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier N°3 :</b>	<b>Renouvellement de la convention de partenariat tripartite avec le collège J.D'Arbaud et la CCPV sur l'intervention d'animateurs professionnels au sein de l'établissement</b>
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE expose C.ROSELLINI lit la délibération C.VENTURINO-GABELLE : il y a des questions ? C.ROSELLINI : on passe au vote
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

**RESSOURCES HUMAINES**

<b>Dossier N°1 :</b>	<b>Renouvellement adhésion au service de médecine de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion du Var</b>
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE : lit et expose que la convention est établie pour 3 ans alors qu'avant elle était pour 2 ans C.VENTURINO-GABELLE : est ce que vous avez des questions ? On passe au vote
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier N°2 :</b>	<b>Création d'emploi d'un(e) chargé(e) de mission et de pilotage de projets</b>
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE : expose, lit la délibération et demande s'il y a des questions M.JEAN : quelle modalité d'engagement, quel type de contrat et quelle rémunération, envisagez-vous ? C.VENTURINO-GABELLE : emploi de droit public pour 6 mois renouvelable ouvert aux contractuels, ou aux fonctionnaires, de niveau catégorie B M.JEAN : vous sélectionnez ? C.VENTURINO-GABELLE : si on reçoit des C.V. c'est bien pour sélectionner M.JEAN : Sur le dernier point, notamment sur l'expertise juridique, je crois que vous avez déjà une assistante juridique, elle est à mi-temps, est-ce pour pallier ? Pourquoi créer un poste ? Je m'interroge. C.VENTURINO-GABELLE : lisez l'intitulé de l'emploi, nous recherchons un(e) chargé(e) de mission, pas une assistante juridique. Mais un chargé de mission doit avoir des connaissances et compétences juridiques. M.JEAN : Avez-vous fixé un budget ? C.VENTURINO-GABELLE : Pour le financement d'un chargé de mission, dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » on pourrait obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 70% pour l'embauche, je tiens à insister sur le « jusqu'à 70% », cela peut donc être variable. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On passe au vote



<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
-------------	--

**FINANCES**

<b>Dossier N°1 :</b>	<b>Mise en place de fonds de concours par la CCPV pour 2020</b>
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE expose, demande s'il y a des questions L.MICHEL : si je comprends bien les 68000€, c'est le panier de la ménagère, après on va faire ses courses avec le tableau qui suit ? M.JEAN : les montants concernent Barjols ou l'ensemble de la communauté des communes ? C.VENTURINO-GABELLE : cette enveloppe est fixée pour l'ensemble des communes de la C.C.P.V M.JEAN : pour l'ensemble de la C.C.P.V, c'est bien de savoir C.VENTURINO-GABELLE lit la délibération et demande s'il y a des questions.
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier N°2 :</b>	<b>Décisions modificatives du chapitre 65 article 6553 – 8000€ vers le chapitre 61 article 6135 + 8000€</b>
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE expose que cette décision est nécessaire pour payer le loyer au département pour le relogement des pompiers L.MICHEL : le local appartient au département ? C.VENTURINO-GABELLE : au conseil départemental, nous allons payer un loyer au département pour un service départemental, c'est aberrant, que nous, « commune », devons payer alors même que depuis l'origine la commune met à disposition des services de secours des bâtiments communaux gracieusement. L.MICHEL : Le loyer est-il le même que lorsque c'était la communauté de communes ? C.VENTURINO-GABELLE : oui, j'ai posé la question c'est le même, d'autres questions, on passe au vote
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier N°3 :</b>	<b>Convention cadre d'objectifs et de participation financière entre le C.C.A.S et la Commune</b>
<i>Débat</i>	M.ARNAUD expose la convention, lit la délibération, demande s'il y a des questions et passe vote
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :



**POPULATION**

<b>Dossier N°1 :</b>	<b>Mise en œuvre de la reprise de terrain commun</b>
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE expose la reprise des terrains communs, lit la délibération, demande s'il y a des questions et passe vote
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

**ASSOCIATION – COMMUNICATION - CULTURE**

<b>Dossier N°1 :</b>	<b>Convention avec le Secours Catholique pour mise à disposition onéreuse salle de la Piscine</b>
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE rappelle que le secours catholique était à la maison S Joseph et suite à la mise en péril du bâtiment, ils ont été installés en urgence au mois de juillet à la salle de la piscine, nous avons apporté également une aide humaine et matérielle lors de ce déménagement en urgence. Le secours catholique propose de régler les charges (d'eau, d'électricité...). Suite à cette proposition il a été décidé de faire payer de manière rétroactive depuis octobre un loyer pour un montant de 500€ par mois L.MICHEL : quelles sont leurs activités ? C.VENTURINO-GABELLE : ils apportent du soutien, de l'aide alimentaire à des personnes dans le besoin, d'autres questions ? On passe au vote
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

**URBANISME**

<b>Dossier N°1 :</b>	<b>Refus d'intégration dans le domaine public du lotissement « Lei Gavotto »</b>
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE expose que suite à la demande du président de la copropriété Lei Gavotto de faire passer les voies d'accès et d'éclairage dans le domaine public et après lecture de la page 3 du règlement intérieur qui n'oblige en aucun cas la commune à accepter cette requête, elle propose de refuser l'intégration dans le domaine public compte tenu des contraintes financières supplémentaires pour la commune L.MICHEL : est-ce que l'on en sait plus sur les fameux 10 ans évoqués ou on vote un principe de refus ? C.VENTURINO-GABELLE : On c'est renseignés, légalement, il y a 0 délai, l'usage est de 20 ans. Rien ne nous oblige donc à accepter cette requête. D'autres questions ? On passe au vote



<i>Vote</i>	Pour : 17 Contre : Abstention : 5 (dont 1 procuration A.APARICIO) M.JEAN, L.MICHEL, M .SARDOU, D.VIRGIL
-------------	--

**QUESTIONS ORALES**

<b>Question N°1 :</b>	<b>Depuis le dernier CM du 04 novembre, un peu plus d'un mois s'est écoulé, quelles sont les avancées sur le sujet : un nouveau BE a-t-il été retenu ? Quand envisagez vous, comme vous l'avez promis, de proposer aux Barjolaises et Barjolais le nouveau projet pour recueillir leurs observations ?</b>
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE lit la question : je pense qu'il s'agit de la Rouguière, car ce n'était pas spécifié dans votre mail. M.JEAN : je pense que c'est la Rouguière C.VENTURINO-GABELLE : pour répondre à la question effectivement cela fait plus d'un mois, pour le bureau d'étude c'est toujours à l'étude, il y a des formalités à respecter, nous y travaillons. M.JEAN : vous allez travailler sur une consultation ? C.VENTURINO-GABELLE : Nous avons déjà fait une première consultation publique et je vous rappelle que nous sommes en période de crise sanitaire, nous sommes encore confinés.
<b>Question n°2 :</b>	<b>Voilà bientôt 6 mois que vous avez été élue à la tête de la commune et pour l'instant les commissions « travaux... », « Environnement-transition écologique » et « culture »... n'ont pas fait l'objet d'aucune convocation. Quand envisagez-vous de les réunir ?</b>
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE : Oui ça fait presque 6 mois qu'on est à la tête de la commune nous travaillons beaucoup, aujourd'hui il faut d'abord remettre les dossiers à plat, assainir la situation pour travailler sereinement avec les commissions. W.ORLOWSKI LEVEQUE : Nous allons sûrement réunir une commission environnement transition écologique. C.VENTURINO-GABELLE : cette commission devrait se réunir prochainement
<b>Question N°3 :</b>	<b>Depuis plus d'un mois le cœur de la place de la Rouguière, les allées Louis Pasteur et Guérin ne bénéficient plus de l'éclairage public. Qu'en est-il ?</b>
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE : on a communiqué la dessus, effectivement la société travaille sur ce problème depuis plusieurs semaines et n'arrive pas à trouver la panne M.JEAN : quelle entreprise ? J.CUCCHI : l'entreprise Béranger

PV arrêté à 19h41

Catherine VENTURINO-GABELLE

Le maire



Secrétaire de séance



